

ARRETE DE CREATION DE STRUCTURE

La Présidente de Sorbonne Université

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin 2017 de l'Assemblée constitutive provisoire de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°66/2021 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 14 décembre 2021 élisant Mme Nathalie DRACH-TEMAM, Présidente de Sorbonne Université ;
- Vu l'avis favorable du comité technique en date du 11 octobre 2021 ;

ARRETE :

Article 1

Le service de prévention des risques professionnels (SPRP) de la faculté des Sciences et Ingénierie de Sorbonne Université est créé à compter du 01^{er} janvier 2022.

Article 2

Le directeur général des services de Sorbonne Université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 02 janvier 2022

La Présidente de Sorbonne Université

Nathalie DRACH-TEMAM

